

Les Chemins de
l'Enfance

Espaces de
vie enfantine

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024

Tenue par voie de vote écrit

1. Cadre de l'Assemblée

Conformément aux statuts de l'Association et aux dispositions organisationnelles en vigueur, l'Assemblée Générale Ordinaire 2024 s'est tenue par voie de vote écrit, selon la procédure validée par le comité. Cette modalité garantit l'exercice du droit de vote des membres, la transparence des décisions et le respect des exigences de gouvernance associative.

2. Mise à disposition des documents

Pour rappel, l'ensemble des documents liés à l'Assemblée Générale a été mis à disposition des membres sur l'espace interne sécurisé de l'association. Le rapport d'activité 2023 complet comportait les sections suivantes :

1. Rapport du Président
2. Rapport de la Direction
3. Rapport comptable
4. Rapport des vérificatrices des comptes
5. Budgets 2024 et 2025
6. Élection du Comité
7. Élection des vérificateurs des comptes
8. Remerciements et appel au vote

Ces documents permettaient à chaque membre de se prononcer en toute connaissance de cause sur les objets soumis au vote.

3. Informations pratiques

- Date d'envoi des bulletins de vote : 5 juin 2024
- Date limite de retour des bulletins : 30 juin 2024
- Modalité de participation : vote par correspondance (courrier postal ou courriel)
- Nombre de membres ayant voté : 6
- Quorum statutaire : atteint
- Validité des bulletins : 100 % valides – aucune contestation ni nullité

4. Résultats des votes

Les six objets suivants ont été soumis au vote écrit. Tous ont été acceptés à l'unanimité (6 voix pour, 0 contre, 0 abstention) :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 mai 2023
 Accepté
2. Approbation des comptes de l'année 2023
 Accepté
3. Approbation des budgets prévisionnels 2024 et 2025
 Accepté
4. Décharge à la comptable et au comité pour l'exercice 2023
 Accordée
5. Élection des membres du comité proposés
 Acceptée
6. Élection des réviseurs aux comptes proposés
 Acceptée

5. Commentaire ou remarques des membres

Aucun commentaire ou retour particulier n'a été mentionné sur les bulletins de vote reçus.

6. Conclusions

L'Assemblée Générale Ordinaire 2024 s'est déroulée conformément aux exigences statutaires. L'ensemble des objets a été adopté à l'unanimité des votants. Le présent procès-verbal constitue l'enregistrement officiel des décisions prises, et sera archivé, communiqué aux instances concernées, et, si nécessaire, soumis à ratification lors de la prochaine assemblée.

Fait à Riaz, le 1er juillet 2024

Pour le comité :

Valentin Petter

Président du comité

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.